

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 25 novembre

L'an deux mil vingt-deux, le 25 novembre

Convocation
21/11/2022
Date d'affichage
21/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER ; E. TRESCARTES – C. BLARDAT-KATOUI – C. GREGOIRE – W. COLAS – P. LAMY-BOYET – B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEICAO- C. GUILLAUME - S. CIOLEK épouse GREMY

Absents ayant donné pouvoir : F. EUSTACHE à E. TRESCARTES et H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER

Absents excusés : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY

Secrétaire de séance : Pascale LAMY-BOYET

BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 32 rue de la forêt va être mis en location.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Elle précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Vu la délibération n° 2021/32 du 27 avril 2021, concernant la convention de gestion locative avec la société Helios immobilier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE : - de fixer, à compter du 1er décembre 2022, le loyer mensuel du logement situé au 32 rue de la forêt à la somme de 770 € (sept cent soixante-dix euros). Ce loyer sera payable d'avance le 5 de chaque mois.

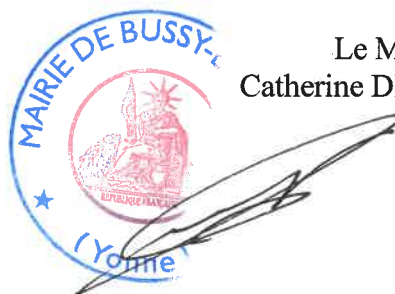
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Madame le Maire à signer un bail de location pour ce logement,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Pascale LAMY-BOYET



Le Maire
Catherine DECUYPER



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le



ID : 089-218900595-20221125-2022_69-DE